

AR Prefecture	REPUBLIQUE FRANCAISE
046-214601767-20230412-2023_04_36-DE	Département du LOT
Reçu le 19/04/2023	Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 10
Votants 11
Absents 02
Date de la convocation :
31 mars 2023
Date d'affichage :
31 mars 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-04-36

Participation au réseau
de câblage
télécommunications
Ecobarri Mas de Charles

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 19/04/2023
Et publication ou notification
Du 24/04/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le douze du mois d'avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa - Grimal Béatrice-
Martinez Dimitri - Mas Cédric – Mejecaze Jean-Paul- Mézy Amandine –
Soulier Bruno – Verbiguié Laurie.

Serrau Martial a donné procuration à Mézy Amandine.

Absent : Gallineau Sébastien

Secrétaire de séance : Verbiguié Laurie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis d'Orange Resoline pour :

- l'étude et les travaux du câblage au réseau télécommunications des 17 lots de l'écobarri / lotissement du Mas de Charles. Ledit devis s'élève à 5 472 € HT, soit 6 566.40 € TTC ;
- le conseil, le suivi des travaux et la recette de conformité dudit câblage au réseau de télécommunications. Le devis afférent s'élève à 2 134 € HT, soit 2 560.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les devis présenté par Orange Resoline pour un montant de 6 566.40 € TTC et 2 560.80 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

